

Règlement Agility SKV – FCS



1.	<u>DISPOSITIONS GENERALES</u>	<u>page 5</u>
1.1	<u>Introduction</u>	<u>page 5</u>
2.	<u>REGLEMENT D'AGILITY DE LA F.C.S</u>	<u>page 5</u>
2.1	<u>Parcours</u>	<u>page 5</u>
2.2	<u>Généralités</u>	<u>page 5-6</u>
2.3	<u>Tracé du parcours</u>	<u>page 6</u>
2.4	<u>Déroulement du concours</u>	<u>page 6</u>
2.5	<u>Choix du T.P.S.</u>	<u>page 6</u>
2.6	<u>Détermination du T.M.P</u>	<u>page 7</u>
2.7	<u>Détermination des épreuves</u>	<u>page 7</u>
3.	<u>RECOURS</u>	<u>page 7</u>
3.1	<u>Jugements</u>	<u>page 7</u>
4.	<u>PENALITES</u>	<u>page 7-8</u>
4.0	<u>Fautes – refus spécifiques à un obstacle</u>	<u>page 8</u>
4.1	<u>Saut – viaduc – mur</u>	<u>page 8-9</u>
4.2	<u>La table</u>	<u>page 8</u>
4.2.1	<u>Le carré au sol</u>	<u>page 9</u>
4.3	<u>Zone de contact</u>	<u>page 9</u>
4.3.1	<u>La passerelle et la palissade</u>	<u>page 9</u>
4.3.2	<u>La balançoire</u>	<u>page 9</u>

4.4	<u>Le slalom</u>	<i>page 10</i>
4.5	<u>Tunnel rigide et chaussette</u>	<i>page 10</i>
4.6	<u>Le pneu</u>	<i>page 10</i>
4.7	<u>Le saut en longueur</u>	<i>page 10</i>
4.8	<u>La piscine</u>	<i>page 10</i>
4.9	<u>Les cavalettis – combinaisons d'obstacles</u>	<i>page 11</i>
5.	<u>FAUTE ENTRAÎNENT L'ELIMINATION</u>	<i>page 11</i>
6.	<u>CAS DE FORCE MAJEUR</u>	<i>page 11-12</i>
7.	<u>OBSTACLES (dimensions)</u>	<i>page 12</i>
7.1	<u>Les sauts</u>	<i>page 12</i>
7.1.1	<u>Le viaduc / le mur</u>	<i>page 13</i>
7.2	<u>La table</u>	<i>page 13</i>
7.2.1	<u>Le carre au sol</u>	<i>page 13</i>
7.3	<u>La passerelle</u>	<i>page 13</i>
7.3.1	<u>La palissade</u>	<i>page 14</i>
7.3.2	<u>La balançoire</u>	<i>page 14</i>
7.4	<u>Le slalom</u>	<i>page 14</i>
7.5	<u>Le tunnel rigide</u>	<i>page 14</i>
7.5.1	<u>La chaussette</u>	<i>page 15</i>
7.6	<u>Le pneu</u>	<i>page 15</i>

7.7	<u>Le saut en longueur</u>	<u>page 15</u>
7.8	<u>La piscine</u>	<u>page 15</u>
7.9	<u>Les cavalettis</u>	<u>page 16</u>
7.9.1	<u>Combinaison d'obstacles</u>	<u>page 16</u>
8.	<u>QUALIFICATIONS</u>	<u>page 16</u>
9.	<u>CLASSEMENT</u>	<u>page 16-17</u>
10.	<u>ORGANISATION D'UN CONCOURS</u>	<u>page 17</u>
11.	<u>CONDITION GENERALES D'ADMISSION AUX CONCOURS</u>	<u>page 18</u>
12.	<u>CATEGORIES D'EPREUVES ET CLASSE DE TRAVAIL</u>	<u>page 18</u>
12.1	<u>Agility I</u>	<u>page 18</u>
12.2	<u>Agility II</u>	<u>page 19</u>
12.3	<u>Agility III</u>	<u>page 19</u>
12.4	<u>Senior / Senior Medium / Senior Mini</u>	<u>page 19</u>
13.	<u>CHAMPIONNATS SUISSE</u>	<u>page 19-20</u>
14.	<u>NOTA</u>	<u>page 20</u>
15.	<u>Dimension de obstacles selon norme FCI</u>	<u>page 21-22</u>

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les Clubs Cynologiques sont invités à encourager la pratique de l'AGILITY dans l'esprit et suivant les règlements définis par la F.C.S.

1.1 Introduction

L'AGILITY est une discipline ouverte à tous les chiens.

Elle consiste à leur faire négocier divers obstacles dans le but de mettre en valeur leur intelligence, leur souplesse et l'habileté dans la conduite.

Il s'agit d'un jeu éducatif et sportif qui favorise leur bonne intégration dans la société

Cette discipline implique une bonne harmonie entre le chien et son maître et aboutit à une entente parfaite de leur équipe ; il est donc nécessaire aux participants de posséder les bases élémentaires d'éducation et d'obéissance.

2. REGLEMENT D'AGILITY DE LA F.C.S.

2.1 Parcours

Le parcours est composé d'obstacles qui, dans leur mise en place sur le terrain, donneront à son tracé sa spécificité en le rendant plus ou moins complexe et plus ou moins rapide.

Il devra être effectué par le chien dans un temps de base défini et selon un ordre imposé de passage des obstacles.

2.2 Généralités

Le terrain nécessaire à l'implantation d'un parcours d'AGILITY doit être au minimum de 30 x 30 m (ou de 900m²). Dans le cas de mise en place de deux parcours, il convient de réaliser une séparation fermée avec des barrières ou d'éloigner les rings de 10 m environ.

Chaque écart de ces dimensions doit être soumis à la commission d'agility.

Les obstacles doubles (qui sont franchis d'un seul saut) auront une profondeur totale maximum de 55 cm (Medium 40cm, Mini 30cm).

La distance entre les éléments sera au minimum de 5 mètres.

L'objectif du parcours est d'amener le chien à passer l'ensemble des obstacles, dans l'ordre prescrit, sans effectuer de fautes et ceci dans la limite du TPS.

Toutefois, le TPS n'est qu'un indice de base, en aucun cas la rapidité ne doit être considérée comme critère principal.

Le parcours d'AGILITY n'est pas une course de vitesse, mais une course d'adresse.

En cas d'ex-aequo, la décision se fera en faveur du conducteur qui aura commis le moins de fautes aux obstacles.

Seulement en cas d'égalité de fautes aux obstacles, on tiendra compte, pour le classement, du meilleur temps.

Si par hasard deux chiens se trouvaient être ex-aequo, à la fois en pénalités sur obstacles et au chronomètre, le juge peut demander un parcours supplémentaire pour départager les conducteurs.

2.3 Tracé du parcours

Le tracé d'un parcours est laissé à l'entière imagination du juge, mais il doit comprendre obligatoirement au moins 2 changements de direction.

Avant le concours le juge s'assurera des obstacles mis à sa disposition et en vérifiera la conformité.

Le juge établira son parcours et les organisateurs feront la mise en place des obstacles suivant le tracé défini.

2.4 Déroulement du concours

Aucun entraînement sur le parcours de l'épreuve n'est autorisé. Seule la reconnaissance du tracé par le conducteur sans son chien est permise.

Avant le début de chaque épreuve, le juge réunira les concurrents pour leur communiquer les précisions sur l'épreuve, le Temps du Parcours Standard (TPS) et le Temps Maximum du Parcours (TMP) qu'il aura retenus, il leur rappellera le règlement du concours et les critères de notation.

2.5 Choix du Temps de Parcours Standard (TPS)

Le critère de base pour la détermination du TPS est la vitesse en mètres/seconde choisie pour l'évolution sur le parcours. Ce choix sera fait en fonction du niveau de l'épreuve et de la complexité du parcours.

La vitesse d'évolution se situe entre 1,8 et 3,5 m/s.

Le TPS (en secondes) sera alors obtenu en divisant la longueur exacte du parcours par la vitesse d'évolution (en m/s) retenue.

Exemple : pour un parcours de 150 m et une vitesse retenue de 2,5 m/s, le TPS sera de $150 / 2,5 = 60$ secondes.

2.6 Détermination du Temps Maximum du Parcours (TMP)

En règle générale, le juge donnera comme TMP le double du TPS. Pour un TPS de 60 secondes, le TMP serait de 120 secondes. Il ne pourra être inférieur à 1,5 fois le TPS.

2.7 Déroulement des épreuves

Le conducteur se présente sur le parcours et place son chien en position arrêtée (debout, assis ou couché) derrière la ligne de départ.

Le conducteur peut prendre position, à l'endroit de son choix, sur le parcours.

Il donne le commandement de départ à son chien sur l'ordre du juge, le chronomètre est déclenché lorsque le chien franchit la ligne de départ.

Les signaux vocaux et commandements divers sont autorisés tout au long du parcours.

A partir du signal de départ, le conducteur guide son chien pour l'amener à franchir les obstacles dans l'ordre numérique.

La fin du parcours et du chronométrage prend effet après le franchissement par le chien de la ligne d'arrivée.

Le conducteur et son chien sortent rapidement du terrain.

3. RECOURS

Lors d'un recours à la Commission d'Agility, un montant de Fr. 50.- doit être déposé auprès de la caisse ou du Président de la Commission d'Agility de la FCS, afin de couvrir les frais.

Le recours n'est examiné, par les personnes compétentes, qu'une fois ce dépôt effectué.

Si le concurrent est reconnu dans son droit, l'argent versé lui est restitué, dans le cas contraire, il reste acquis à la FCS. En cas de litige, la dernière instance est le Comité Central (CC) de la FCS.

3.1 Jugements

Tous les jugements sont sans appel, sauf protêt.

4. PENALITES

A) Dépassement du TPS : 1 point par seconde

B) Fautes : Chaque faute est sanctionnée d'une pénalité de 5 pts.

Sont considéré comme des faute :

Le conducteur touche son chien ou un obstacle.
Après avoir fait des fautes tel que tombé, touché et manquement de zones, le concurrent pénalisé peut continuer son parcours.

C) Refus : Chaque refus est sanctionné d'une pénalité de 5 pts.

En cas de refus, le conducteur doit remettre son chien sur l'obstacle refusé sinon il se verra éliminé.

Cette pénalité couvre, à la fois, le chien qui :

- s'arrête ou qui n'est plus en mouvement devant l'obstacle
- se dérobe latéralement pour éviter l'obstacle
- dépasse l'obstacle
- fait un mouvement pour reprendre son élan
- franchit l'entrée de l'obstacle et interrompt son action

Le 3ème refus équivaut à l'élimination du concurrent.

4.0 Fautes – refus (en plus des points B et C) spécifiques à un obstacle

4.1 Saut- viaduc – mur

Pénalisé d'un refus : le chien qui passe sous l'obstacle qu'il devrait franchir.

4.2 La table (*cet obstacle n'est pas utilisé pour les ouvertes*)

Le chien devra marquer un temps d'arrêt de 5 secondes sur la table obligatoirement dans la position retenue :

1er degré : position couchée.

2ème et 3ème degré : c'est au juge d'indiquer avant l'épreuve la position retenue qui pourra être couché, assis ou debout.

La position choisie sera la même pour tous les concurrents de l'épreuve.

S'il quitte la table avant la fin des 5 secondes et l'ordre du juge, il sera pénalisé d'une faute et devra remonter sur la table pour terminer ses 5 secondes dans la position donnée sous peine d'élimination.

Le décompte ne se fait que lorsque le chien est dans la position retenue. Il s'interrompt dès que le chien quitte cette position et reprend dès qu'il s'y remet.

L'accès sur la table est autorisé par les trois côtés A, B et C.

Pénalisé d'un refus :

- le chien qui passe sous la table
- le chien qui dépasse la table et monte par le côté D (ne sera pas éliminé pour prise d'obstacle à l'envers).



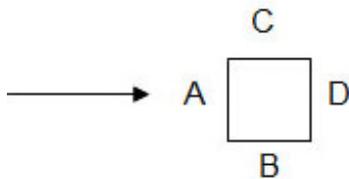
Pénalisé d'une faute :

Le chien qui glisse ou descend de la table avant la fin du temps donné (il pourra remonter par le côté A-B-C ou D.)

Refus possible après ce genre de fautes :

Passe sous la table, hésite ou refuse d'y remonter.

SENS DU PARCOURS



4.2.1 Le carré au sol

Les pénalités sont comptées de la même manière que pour la table.

4.3 Zones de contact

L'arrêt du chien sur les zones de contact, sur ordre du conducteur est pour toutes les classes et le conducteur a le droit, pendant ce temps, de se déplacer librement.

4.3.1 La passerelle et la palissade

Le chien doit obligatoirement poser une patte sur la zone de contact aussi bien à la montée qu'à la descente. Chaque manquement est une faute.

Le chien qui saute de l'obstacle avant d'avoir touché des quatre pattes la partie descendante est pénalisé d'un refus.

4.3.2 La balançoire

Le chien qui saute de la balançoire avant d'avoir franchi l'axe de basculement est pénalisé d'un refus.

Le chien doit obligatoirement poser une patte sur la zone de contact aussi bien à la montée qu'à la descente. Chaque manquement est une faute.

Si le chien quitte la balançoire avant que celle-ci n'ait atteint le sol, même si la zone de contact est touchée, le chien sera pénalisé d'une faute.



4.4 Le slalom

Au départ, le premier piquet doit se trouver à la gauche du chien, le deuxième à droite et ainsi de suite.

Le juge signale lors du briefing, en fonction de la classe, comment doit se comporter le concurrent et précisera également les pénalités de faute ou de refus qui seront signalées.

Refus possible : entrée fautive

Faute possible : loupe une porte (qu'une seule faute de porte dans l'obstacle)

Le slalom ne peut être passé qu'une seule fois par parcours.

4.5 Tunnel rigide et chaussette

Voir "pénalités" point **B** et **C**.

4.6 Le pneu

Si le chien saute entre le cadre et le pneu il sera pénalisé d'un refus.

Le pneu est à placer de manière à avoir une approche en ligne droite par rapport à l'obstacle précédent.

4.7 Le saut en longueur

Sauter en diagonale, marcher sur ou entre les éléments sans esquisser un mouvement de saut sera pénalisé d'un refus.

Renverser un élément sera pénalisé d'une faute.

Le saut en longueur doit être placé de sorte que le chien ait la possibilité d'avoir une approche de l'obstacle, afin qu'un saut en ligne droite soit possible.

4.8 La piscine

Comparable au saut en longueur, elle est complétée par un saut ou une haie.

Les pénalités seront les mêmes que pour le saut en longueur. Si le chien touche le plan d'eau la pénalité est d'une faute.

4.9 Cavalettis – combinaisons d'obstacles

Les combinaisons de deux, trois ou quatre obstacles, comptant pour un seul obstacle :
Chacun des éléments composant le combiné sera jugé indépendamment.

Les refus ou fautes s'ajoutant sur chaque obstacle.

En cas de refus sur l'un des obstacles, l'ensemble de la combinaison est à recommencer.

5. FAUTES ENTRAINANT L'ELIMINATION

- Le conducteur franchit les piquets de départ ou d'arrivée.
- Incorrection envers le juge.
- Brutalité envers son chien.
- Dépassement du temps maximum du parcours (TMP).
- Troisième refus sur l'ensemble du parcours.
- Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre imposé.
- Prendre les obstacles dans le mauvais sens.
- Le chien passe à l'obstacle suivant sans avoir terminé le précédent.
- Le conducteur tient quelque chose en main.
- Le conducteur porte sur lui de manière visible un objet se rapportant au chien.
- Destruction d'obstacle par le chien ou le conducteur.
- Le conducteur replace le chien au départ après que celui-ci ait déjà passé la ligne de départ (sauf sur ordre du juge).
- Le chien porte un accessoire.
- Arrêt du parcours par le conducteur sans ordre du juge.
- Le chien s'oublie, quitte le terrain et n'est plus sous le contrôle du maître.
- Le chien tient quelque chose dans sa gueule.
- Croisement d'obstacle (par-dessus ou par-dessous) par le maître ou par le chien.

L'élimination entraîne la disqualification et la sortie immédiate du concurrent.

Elle doit être signifiée d'une manière évidente par le juge.

Tous les cas non prévus seront résolus par le juge, étant entendu que du début à la fin du concours, le juge doit faire preuve d'une égale mansuétude ou de la même sévérité

La décision du juge est sans appel et non discutée.

6. CAS DE FORCE MAJEURE

Pour des raisons indépendantes de la volonté du conducteur, par exemple :

Tissu de la chaussette entortillé ou l'intervention d'un autre chien sur le ring, seul le juge peut arrêter le conducteur et bien entendu le chronométrage.

Après la remise en état, le juge fera repartir le chronomètre et le chien depuis l'endroit où il a été arrêté.

Toutes les pénalités reçues auparavant restent valables.

En cas de force majeure, sur ordre du juge, ils repartiront depuis le départ, sans les pénalisations reçues auparavant.

7. OBSTACLES (dimensions)

Les obstacles homologués par la F.C.S. sont les suivants :

- Les sauts
- La balançoire
- Le pneu
- Le viaduc et mur
- La palissade
- La table
- Le saut en longueur
- Le slalom
- La piscine
- Le carré au sol
- Le tunnel rigide
- La passerelle
- Les cavalettis
- La chaussette

Les obstacles ne doivent présenter aucun danger pour le chien et doivent être conformes (dimensionnellement) aux prescriptions ci-dessous et aux schémas annexés.

Ces obstacles doivent avoir les dimensions suivantes :

7.1 Les sauts

a) simples :

Hauteur maximum: Standard 60 cm
Medium 40 cm
Mini 30 cm

Largeur minimum : 120 cm.

Senior

Standard 35 cm
Medium 25 cm

Mini 15 cm (Le point le plus bas doit être au maximum à 15 cm si les barres du saut sont en croix)

Ils peuvent être construits de façons différentes entre les montants :

Avec barres (barres métalliques interdites), panneaux pleins - panneaux à claire-voie - panneaux avec balais, (qui comportent toujours une barre de chute en partie supérieure).

Veiller à ne pas utiliser des matériaux pouvant blesser les chiens.

b) doubles :

Hauteur maximum comme pour un saut simple.

La profondeur totale ne dépassera pas 55 cm (medium 40cm, mini 30cm).

Réalisés par assemblage de sauts simples. Ils seront placés en ordre croissant avec une différence de hauteur d'env. 15cm à 25 cm, la plus haute placée à l'arrière.

Ces obstacles en double ne sont pas utilisés pour la classe I et Senior.



7.1.1 Le viaduc / le mur

Hauteur maximum : standard 65 cm (medium 45 cm, mini 35 cm).

Largeur minimum : 120 cm

Epaisseur du mur : environ 20 cm

Panneau plein comprenant 1 ou 2 ouvertures en forme de tunnel.

Sur la partie supérieure du mur seront posés des éléments amovibles en forme de demi-cylindre.

Cet obstacle n'est pas utilisé pour la classe Senior.

7.2 La table (*cet obstacle n'est pas utilisé pour les ouvertes*)

Surface minimum : 90 x 90 cm,

Surface maximum : 120 x 120 cm.

Hauteur : Standard 60 cm (medium 40 cm).

Elle doit être stable avec une partie supérieure antidérapante.

Cet obstacle n'est pas utilisé pour la classe Mini et Senior.

De ne plus poser dans le parcours, lors des épreuves ouvertes et lors des championnats Suisse d'agility, ni la table, ni le carré a sol. En ce qui concerne les jeux, il est toutefois possible de l'intégrer.

7.2.1 Le carre au sol

Surface : 120 x 120 cm, hauteur 5 cm, largeur 2 cm.

Matérialisé au sol par un cadre en bois, métal ou matière synthétique.

7.3 La passerelle

Hauteur : minimum 120 cm / maximum 135 cm.

Largeur de la planche de marche : min. 30 cm. / max. 40 cm.

Longueur de chaque élément : min. 360 cm. / max. 420 cm.

Les rampes sont pourvues de petits liteaux fixés à espaces réguliers (environ tous les 20 à 30 cm) et les extrémités, étant les zones de contact, devront être délimitées (sur le dessus et le champ) sur une longueur de 90cm.

Un liteau ne pourra pas être posé en limite supérieure de cette zone à moins de 10 cm.



7.3.1 La palissade

Composée de deux éléments formant un angle de 90°.

Largeur : minimum 90 cm qui pourra être portée en partie basse à 115 cm.

Point le plus haut par rapport au sol : 170 cm (Senior 150cm).

Le sommet de la palissade ne doit présenter aucun danger pour le chien.

Les rampes sont pourvues de petits liteaux fixés à espaces réguliers (environ tous les 30 à 50 cm) et les extrémités, étant les zones de contact, devront être délimitées (sur le dessus et le champ) sur une longueur de 106 cm par rapport au sol.

Un liteau ne pourra pas être posé en limite supérieure de cette zone à moins de 10 cm.
En classe Senior, cet obstacle est autorisé pour autant qu'il puisse être abaissé à la hauteur de 150cm

7.3.2 La balançoire

Largeur : minimum 30 cm / maximum 40 cm.

Longueur : minimum 365 cm / maximum 425 cm.

Hauteur du pivot central par rapport au sol = 1/6ème de la longueur de la planche.

Pour l'utilisation en MINI AGILITY, on peut prévoir la mise en place d'un contrepoids favorisant le basculement.

Elle doit être stable et antidérapante.

Zone de contact idem à celle de la passerelle.

Cet obstacle n'est pas utilisé pour la classe senior.

7.4 Le slalom

Nombre de piquets : 8, 10 ou 12, hauteur minimum 100 cm.

Intervalles entre chaque piquet : 50 à 65 cm.

Cet obstacle ne sera pas utilisé en classe Senior.

7.5 Le tunnel rigide

Diamètre intérieur : 60 cm.

Longueur : minimum 360 cm.

Flexible, il permettra de former une ou plusieurs courbes.



7.5.1 La chaussette

Entrée en arceau rigide sur une longueur de 90 cm.

Hauteur : 60 cm.

Largeur : 60 à 65 cm à l'entrée.

Sortie en matériau souple, longueur 300 cm.

Largeur de la sortie 60 à 65 cm.

7.6 Le pneu

Diamètre de l'ouverture : minimum 38 cm max. 60 cm.

Distance de l'axe du pneu par rapport au sol : 80 cm (medium et mini 55 cm).

Le bas intérieur du pneu devra être obturé pour raisons de sécurité.

Le pneu sera réglable en hauteur par un système de chaînes, tendeurs ou cordes, des fixations rigides seront exclues.

Cet obstacle n'est pas utilisé pour la classe senior.

7.7 Le saut en longueur

Longueur des éléments : minimum 80 cm et maximum 120 cm.

Hauteur de l'élément le plus élevé : 28 cm.

Hauteur de l'élément le plus bas : 15 cm.

Largeur des éléments : 15 cm, légèrement inclinés.

Standard : 120cm - 150cm (4 ou 5 éléments)

Medium : 70cm - 90cm (3 ou 4 éléments)

Mini : 40cm - 50cm (2 éléments)

Les 4 coins sont matérialisés par des piquets de hauteur d'environ 120 cm.

Cet obstacle n'est pas utilisé pour la classe senior.

7.8 La piscine

Surface du plan d'eau : 120 x 120 cm (Medium 120 x 60 cm).

Hauteur maximum 10 cm.

Cet obstacle comporte un saut de 40 cm de hauteur (Medium 20 cm) qui sera placé au choix du juge.

Les quatre coins sont matérialisés par des piquets d'environ 120 cm de hauteur.

Cet obstacle n'est pas utilisé pour la classe mini et senior.



7.9 Les cavalettis

Largeur : 120 cm / hauteur : 30 cm.

Une combinaison de cavalettis comprendra au maximum quatre éléments.

Senior-mini : une extrémité de la barre sera mise au sol, l'autre sur le support, en quinconce ou à 15 cm.

Un cavaletti simple peut être utilisé comme saut.

Pour les différentes tailles, la distance des cavalettis entre eux est de :

Mini/ Mini Senior	200cm
Medium / Medium Senior	300cm
Standard / Standard Senior	400cm

7.9.1 Combinaison d'obstacles

Largeurs et hauteurs selon le règlement agility actuel.

Pour les différentes tailles, les distances de ces obstacles sont :

Mini/ Mini Senior	200cm
Medium / Medium Senior	300cm
Standard / Standard Senior	400cm

8. QUALIFICATIONS

Pour les épreuves, les qualificatifs suivants seront décernés.

- de 0 à 5,99 points de pénalités totales : excellent
- de 6 à 15,99 points de pénalités totales : très bien
- de 16 à 25,00 points de pénalités totales : bien
- au-dessus de 25 points de pénalités totales : non classé

[Par pénalités totales, il faut entendre : les fautes / refus aux obstacles plus les pénalités de dépassement du TPS].

9. CLASSEMENT

Le classement se fera en tenant compte :

1. du total des pénalités (du parcours + de temps)
2. en cas d'égalité du total des pénalités, on classera en premier le chien ayant le moins de pénalités du parcours.
3. en cas d'égalité du total des pénalités on tiendra alors compte du temps réel.

Exemple pour un T.P.S. de 60 secondes

Dossard	Pénalités parcours	Temps réel	Pénalités temps	Total pénalités	Classement
7	5	58	0	5	3
12	0	65	5	5	1
18	5	57	0	5	2
4	0	68	8	8	4
15	10	59	0	10	6
2	5	65	5	10	5

10. ORGANISATION D'UN CONCOURS

Les clubs qui désireront organiser des épreuves d'AGILITY devront :

- 1) Disposer d'un terrain de 30 m x 30 m ou 900 m². La nature du terrain devra être telle qu'elle ne présente aucun danger pour le chien ou le conducteur sur l'ensemble du parcours.
- 2) Choisir un juge
- 3) Lors des épreuves ouvertes du Championnat Suisse, il est obligatoire d'utiliser un chronométrage électronique.
- 4) Prévoir les personnes nécessaires au bon déroulement du concours, à savoir :
 - 1 Assistant du juge : afin de permettre au juge de ne pas quitter des yeux le chien qui évolue. Il retranscrira les pénalisations annoncées par le juge.
 - 1-2 Chronomètres (2 chronos) chargés du chronométrage du parcours.
 - 4 Commissaires de terrain. Ils auront la charge de remettre en place les obstacles.
 - 1-2 Secrétaires : pour transcrire les résultats sur les feuilles de jugement, établir le classement et remplir les carnets de travail.
 - 1 Commissaire aux concurrents : qui aura pour charge de faire préparer les concurrents suivant l'ordre de passage prévu afin d'assurer l'enchaînement et le bon déroulement de l'épreuve.
 - 5 Personnes pour assurer le montage et le déplacement des obstacles suivant les directives du Juge.
- 5) Toute personne s'étant inscrite à un concours d'agility ou d'ADF, y.c. les Championnats suisse et ne pouvant y participer, peut demander le remboursement des frais d'inscriptions pour autant qu'elle se soit annoncée avant le début du concours auprès du club organisateur et qu'elle puisse présenter un certificat médical ou vétérinaire. Si ces conditions sont remplies, le club doit effectuer le remboursement.



11. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION AUX CONCOURS

Pourront participer aux concours :

Les chiens de toutes races, vaccinés à jour selon la législation en vigueur, avec ou sans pedigree, âges de plus de **18 mois**.

Ne pourront pas prendre part aux épreuves :

- les chiennes en période de gestation
- les chiennes sous l'influence de leur sexe
- les chiens atteints de maladies apparentes, contagieuses ou blessés.

Tout acte de brutalité envers son chien sera sévèrement sanctionné et la disqualification sera immédiate, indépendamment de tout recours qui pourrait être engagé contre le conducteur.

Le club organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription.

12. CATEGORIES DE TAILLES ET CLASSES DE TRAVAIL

On différencie trois catégories de tailles de chiens.

La hauteur au garrot du chien fait foi :

- Catégorie Standard : dès 43cm
- Catégorie Medium : à partir 35cm jusqu'en dessous de 43cm
- Catégorie Mini : en dessous de 35cm

La taille du chien (au garrot) doit être constatée avant le premier départ.

En cas de doute, les mesures SCS seront prises en considération si existantes. Sinon le chien sera mesuré par la CA.

Le chien doit avoir au moins 15 mois, afin que la mensuration soit valable.

12.1 Agility I

Le niveau 1 est réservé aux débutants.

Le chien peut passer en classe AG II après la première année s'il a obtenu 2 excellents.

Après 2 ans, le chien doit monter en AG II (ou en senior s'il a atteint l'âge) pour autant qu'il ait fait 2 excellents la deuxième année mais il doit monter en AG II s'il a fait 4 excellents dans une même année.

Si au bout de 2 ans le chien n'a toujours pas fait 2 excellents, il est clair qu'il peut rester dans cette classe jusqu'au moment où il fera son 2ème excellent.

Il montera de classe toujours en fin d'année civile ou s'il le désire au courant de l'année.



12.2 Agility II

Le niveau 2 est réservé aux concurrents qui ont obtenu les qualifications requises en AG I.

Le chien peut passer en classe AG III après la première année s'il a obtenu 2 excellents avec 0 faute.

Le chien doit passer en classe AG III après la première année s'il a obtenu 4 excellents avec 0 faute.

12.3 Agility III

Le temps de parcours standard (TPS) ne sera pas donné par le juge, seul le temps maximum sera calculé et donné.

Le temps de parcours sera calculé de manière suivante :

Le temps du meilleur chien (celui qui aura fait le moins de pénalités et le meilleur temps) sera calculé par un coefficient donné d'année en année par la Commission d'Agility.

Si le conducteur voit que son chien n'est pas à l'aise dans cette classe, il pourra retourner en AG II à la fin de l'année civile et commencer l'année suivante en AG II ou en Senior.

12.4 Senior / Senior medium / Senior Mini

Réservé aux chiens de toute taille de plus de 6 ans.

Les obstacles suivants ne sont pas utilisés pour la classe Senior soit :

- Slalom, saut en longueur, piscine, pneu, balançoire, table et le mur.
- La palissade sera autorisée pour autant qu'elle puisse être abaissée à une hauteur de 150cm.

Un chien qui prend un départ en classe Senior n'aura plus le droit de revenir en classe standard, medium ou mini.

13. CHAMPIONNATS SUISSES

Les mentions suivantes sont nécessaires à une qualification pour les Championnats Suisses :

Agility I :	1 excellent durant la saison
Agility II :	2 excellents durant la saison
Agility III :	2 excellents durant la saison
Senior :	2 excellents durant la saison

Un chien ayant débuté la saison dans une catégorie et ayant changé de catégorie en cours de saison (par exemple passage de Agility I à Agility II ou de Agility II à Agility III)

doit se requalifier dans sa nouvelle classe de travail pour les Championnats Suisses (donc refaire le nombre d'excellents nécessaires).

Il ne pourra en aucun cas effectuer les Championnats Suisses dans l'ancienne classe cette année-là.

Un concurrent ne peut prendre part au Championnat Suisse, que s'il a participé au minimum à un tiers des concours durant la saison (dont 1 concours en Suisse allemande pour les Romands et 1 en Suisse romande pour les Suisses alémaniques).

L'arrondi se fera toujours au nombre supérieur, le nombre de mention "excellent" reste inchangé.

La mention "excellent" effectuée lors des Championnats Suisses compte pour la progression en classe supérieure l'année suivante.

Les chiens qui n'ont pas les prérequis pour participer au championnat suisse peuvent s'y inscrire et participer à toutes les épreuves du concours, ils ne feront pas partie du classement mais la mention "excellent " effectuée lors des Championnats Suisses compte pour la progression en classe supérieure l'année suivante, les résultats seront inscrits dans le carnet de travail.

14. NOTA

Il est interdit de travailler dans deux classes différentes, avec le même chien, par exemple en Mini ou en Standard et en Senior.

Un carnet de travail (avec le numéro de licence) reconnu par la FCS est obligatoire.

Le texte français fait foi et est décisif en cas de litige avec le texte allemand.

Ce règlement a été accepté lors de l'assemblée des délégués du 28 janvier 2012 et est entré en vigueur le 1er février 2012.

Il remplace la version acceptée le 23 janvier 2010 (mise en vigueur le 1. février 2010).

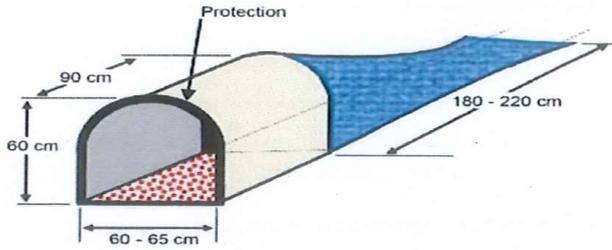
Commission d'Agility
Le Président
Damien Romero

Fédération Cynologique Suisse
La Présidente
Catherine Friedli

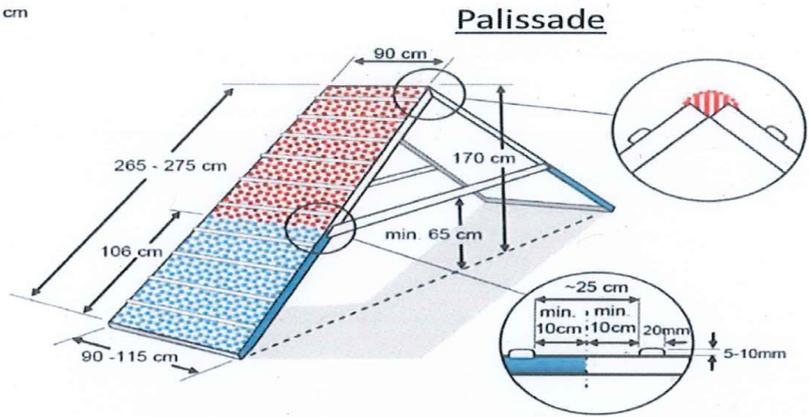


15. Annexe

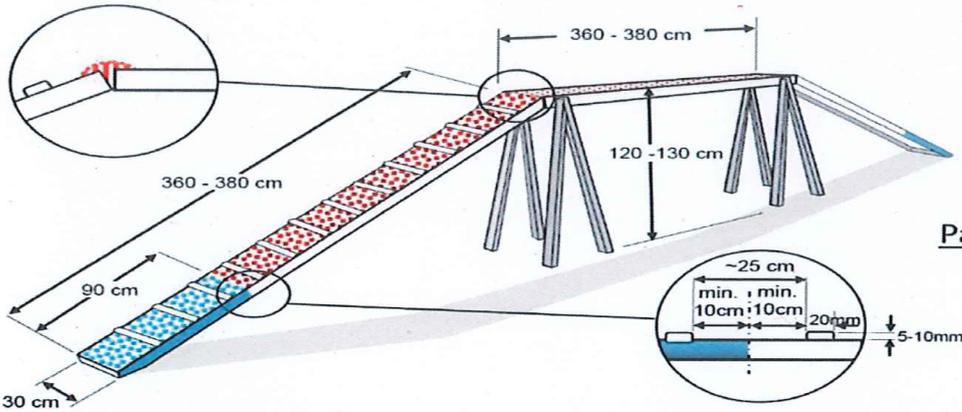
OBSTACLES AGILITY



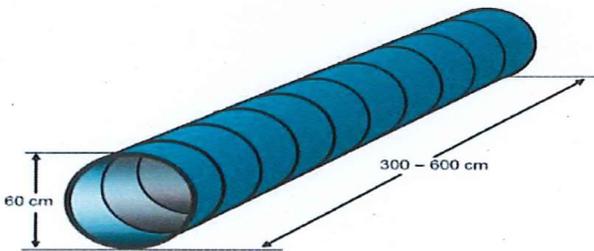
Tunnel souple



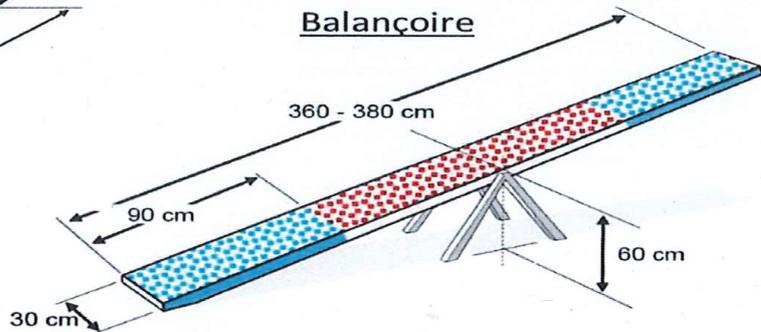
Palissade



Passerelle



Tunnel rigide



Balançoire

